

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

À noter : La désignation des membres de la communauté se fera par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres du personnel lors d'une séance ordinaire ou spéciale du conseil d'administration.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie
1	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
1	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Correspondre à l'un des profils suivants :
 - Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, éthique, gestion des risques ou des ressources humaines;
 - Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
 - Une personne âgée de 18 à 35 ans.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

- Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :
- un membre de l'Assemblée nationale;
 - un membre du Parlement du Canada;
 - un membre du conseil d'une municipalité;
 - un juge d'un tribunal judiciaire;
 - le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
 - les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
 - un employé du centre de services scolaire;
 - un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
 - une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
 - une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
 - une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la

personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Durée du mandat

Le mandat se terminera le 30 juin 2028.

5 – Période de mise en candidature

Du 5 au 28 novembre 2025. Toute candidature devra être acheminée au plus tard à 16h, le 28 novembre 2025.

6 – Comment soumettre sa candidature

Toute personne éligible peut soumettre sa candidature en complétant le formulaire pertinent et en le transmettant à l'adresse courriel suivante : ariane.montesano@csscv.gouv.qc.ca.

7 – Pour plus d'information

Madame Ariane Montesano, secrétaire générale
582, rue Maclaren Est
Gatineau (Québec) J8L 2W2
819-986-8511 poste 108290#
ariane.montesano@csscv.gouv.qc.ca

Signature :

Directeur général

Donné à Gatineau, le 5 novembre 2025